



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ASP

Agence de Services
et de Paiement

PAC 2023

Mise en œuvre du système de suivi des surfaces agricoles en temps réel (3STR) et Contrôles Sur Place : droit à l'erreur, instruction, contrôle

01/12/2023

1

Droit à l'erreur, 3STR et CSP

Doit à l'erreur : nouveauté de la programmation 2023 - 2027

Apporter une correction sur son dossier PAC du 15 mai au 20 septembre : absence de pénalité

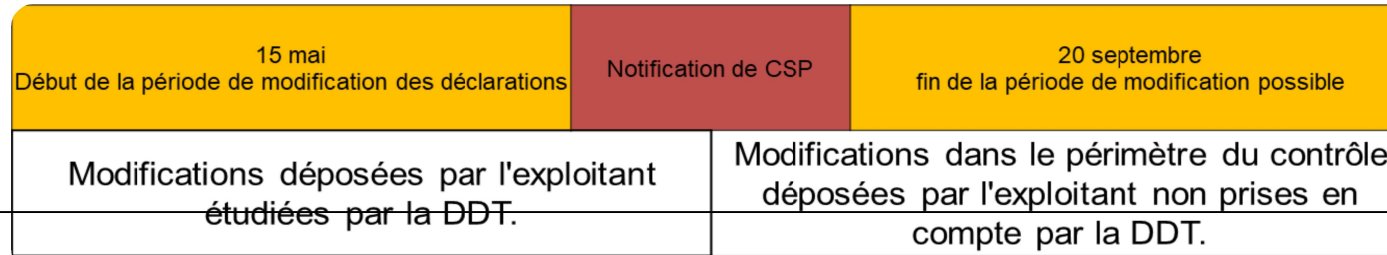
Modification de code culture
Accident de culture
Contour
Etc.



Spontanée :
Absence de levée, changement
d'assolement,
Etc.



Alerte de l'administration :
Culture différente,
Prorata,
SNA,
Etc.



Les vérifications « surfaciques » de l'administration

Une nouvelle approche de l'instruction et des contrôles surfaces

→ **Système de Suivi des Surfaces en Temps Réel (3STR)** : Paiement de base, ICHN

**DROIT À
L'ERREUR**

- ☞ Vérification de 100% des parcelles déclarées,
- ☞ Satellites Sentinel, IA, Expertise Images (ASP), Photos géo-localisées (Agriculteurs), Déplacement terrain (ASP)
- ☞ Modification de déclaration,

**DROIT À
L'ERREUR**

→ **Visites Instructions** : Actualiser le RPG de façon ciblée en cas de doute lors de l'instruction

- ☞ Zone de densité homogène (ZDH) sur prairies permanentes,
- ☞ Surfaces non agricoles (SNA),

**ABSENCE
DE
DROIT À L'ERREUR**

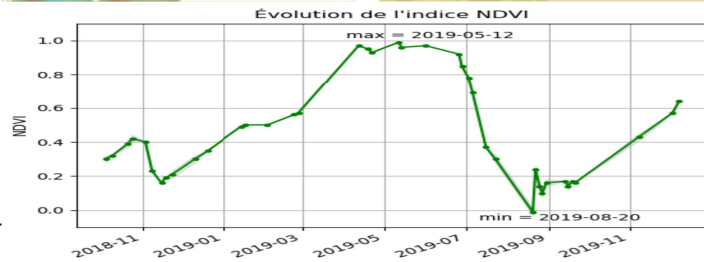
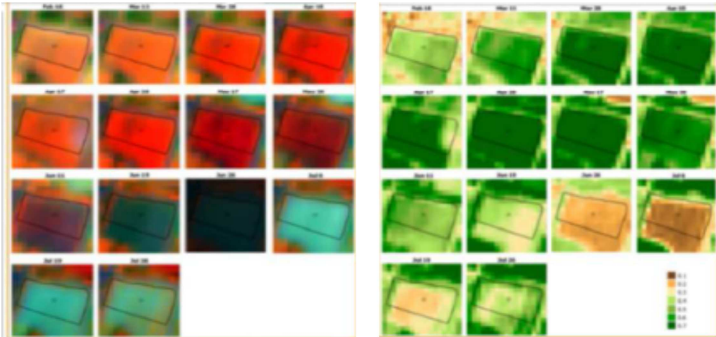
→ **Contrôles sur place** : Eco-régimes, ICHN, BCAE, MAEC et Bio

- ☞ 5 % des dossiers, 1% en conditionnalité,
- ☞ Prépondérance légumineuses, phytos, haies, effectifs animaux, intercultures etc.

Le 3STR et ses grands principes

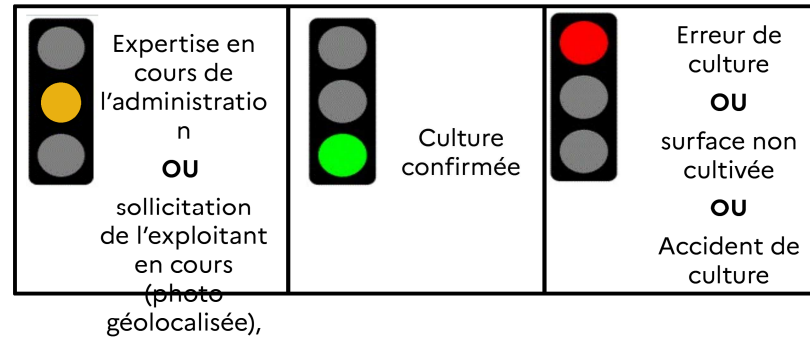
1°) Les images sentinel pour déterminer la culture présente sur la parcelle :

- Evolution de la végétation
- Actes techniques sur les parcelles (semis etc.)



2°) Conclure sur 100 % des parcelles en 1 à 4 étapes

- Analyse automatique par l'IA
- Expertise des images satellites
 - Photos géo-localisées (PGL) par les exploitants + analyse par la DDT
- Déplacement terrain (ASP)



Le 3STR et l'application du droit à l'erreur

Aides surfaces – Vision exploitants

